



106, rue Jean Jaurès
59287 LEWARDE
Tél : 03 27 97 37 37
mairie-de-lewarde@wanadoo.fr

**Arrêté municipal d'interdiction de stationnement et de circulation
sur l'ensemble de la place des Vésignons**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2,
Vu le code de la route,
Vu la demande présentée par Benoît COLEAU et le Comité d'Animation Lewardois afin
d'organiser une fête de la musique le 21 juin 2024,
Considérant qu'il y ait lieu d'organiser le stationnement et la circulation des véhicules,

Arrête

Article 1^{er} :

Le stationnement et la circulation des véhicules sont strictement interdits sur le parking de la
place des Vésignons le vendredi 21 juin 2024 à partir de 12h jusqu'à 1h du matin.

Article 2 :

Pendant toute sa durée de validité, le permissionnaire aura obligation d'afficher la présente
autorisation.

Article 3 :

Une copie de cet arrêté sera affichée pour information et transmise pour application à
Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche, à Madame LAHSEN,
Présidente du Comité d'Animation Lewardois et à Monsieur Benoît COLEAU.

Article 4 :

Monsieur le Maire de Lewarde, Monsieur le Commandant de Police d'Aniche, Monsieur
Jean-Claude Dubrunquez, Monsieur Benoît COLEAU, Madame Nina LAHSEN, ainsi que
l'ensemble des agents, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent
arrêté.

Fait à Lewarde, le 11 juin 2024

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde

LE MAIRE
BRUNEEL Alain

